

Les parois de la niche doivent être en briques cuites cimentées, et avoir quatre pouces d'épaisseur.

Le fond des niches de la rangée inférieure est en briques cimentées comme ci-dessus, ou en béton.

Les niches inférieures servent de fond aux niches supérieures.

Le cercueil est déposé dans la niche ainsi construite, sur quatre blocs en pierre de quatre pouces de hauteur, de manière à laisser un espace libre de quatre pouces sur toutes les faces. Cet espace libre doit être rempli de ciment jusqu'à l'égalité des parois en briques."

C'est le mode que l'on devrait suivre, parce qu'il me paraît le plus économique et qu'il exige moins d'espace. Si, toutefois, on veut proposer des modifications qui seront encore plus favorables que les dispositions actuelles, je serai bien prêt à les accepter.

Ce projet de loi est une modification apportée à l'article 3466 des Statuts refondus qui avait été remplacé par la section 2 de l'acte 52 Victoria, chapitre 36. Dans l'ancienne loi, on disait que les corps devaient être renfermés dans des cercueils métalliques, etc. C'était là une erreur grave et une disposition contraire à la science hygiénique; car il est prouvé qu'aucun cercueil, quelle que soit sa composition, ne peut empêcher la putréfaction de se faire jour. Pour me servir de l'expression des fossoyeurs: "Tout cercueil souffle." Aujourd'hui, on dépose les cercueils sur de simples tréteaux, et, pour aérer les charniers, on pratique tout autour des soupiraux par où s'exhalent des miasmes et des odeurs insupportables. On comprend tout le danger qu'offre un pareil état de choses dans un temps d'épidémie.

Je vais vous citer un exemple ou plutôt un fait qui est arrivé dans mon village, à Saint-Eustache. Il y a quelques années, il fut question de changer de place le cimetière qui se trouvait tout près de l'église. A force d'entasser cadavres sur cadavres, le terrain était devenu complètement saturé. Comme ce cimetière était situé tout près de la petite rivière du Chêne, on décida, contre mon opinion, de le faire égoutter dans cette petite rivière. J'avais alors l'honneur d'être le maire de mon village. J'ai conjuré les paroissiens d'éloigner le cimetière du village. J'ai prié le curé et les marguilliers de l'œuvre de consulter le bureau d'hygiène sur ce sujet. Mais on a passé outre; on a aimé mieux céder aux préjugés et à l'ignorance que de suivre les données de la science. Eh bien! qu'est-il arrivé? Il y a trois ans, une terrible épidémie, la diphtérie, éclata à Saint-Eustache, et, quatre mois durant elle exerça des ravages épouvantables. Ma famille ne fut pas épargnée par le fléau. Un de mes enfants, âgé de 11 ans, en fut atteint, et, au milieu de ses souffrances atroces, il s'écria: "Papa, mon bon papa, opérez-moi donc. J'étouffe, je vais mourir!" J'accours à son appel, et je n'ai que le temps de l'embrasser, il était mort!!—De combien de scènes navrantes n'ai-je point été